

Direction départementale des territoires et de la mer

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU. 1 6 OCT. 2023

Liberté Égalité Fraternité

Service de l'Environnement Unité Espace Rural et Biodiversité



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR CHARGÉ DE METTRE EN OEUVRE LA DISSOLUTION D'OFFICE DE L'AFR INTERCOMMUNALE DE DOURGES - HENIN-BEAUMONT - OIGNIES - COURRIERES

Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires notamment ses articles 40 à 42;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, Préfet hors classe, en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-60-90 en date du 10 août 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Édouard GAYET, Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du 4 octobre 2022 portant subdélégation de signature du Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais à Monsieur Olivier MAURY, Chef du Service de l'environnement de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais et à ses adjoints:

Vu l'absence d'activité de l'AFR intercommunale de Dourges - Henin-Beaumont - Oignies -Courrières depuis plus de 3 ans :

Vu le courrier de mise en demeure de la DDTM du 13 juin 2019;

Vu l'absence de réponse du Maire de la commune de Dourges à la mise en demeure ;

CONSIDÉRANT que l'AFR intercommunale de Dourges - Henin-Beaumont - Oignies - Courrières n'a pas engagé de démarche visant à mettre en œuvre une procédure de dissolution malgré cette absence d'activité;

CONSIDÉRANT que l'AFR intercommunale de Dourges - Henin-Beaumont - Oignies - Courrières peut faire l'objet d'une dissolution d'office dans ces conditions;

ARRÊTE

Article 1er: Mme Isabelle KOSTOJ, Inspectrice divisionnaire de classe normale à la DDFIP du Pas-de-Calais, Conseillère aux décideurs locaux de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin est désignée en qualité de liquidateur de l'AFR intercommunale de Dourges - Henin-Beaumont - Oignies - Courrières.

Sous réserve des droits des tiers, elle a pour mission :

- d'évaluer le montant de l'actif et du passif de l'AFR intercommunale de Dourges Henin-Beaumont Oignies Courrières ;
- d'apurer les dettes et les créances de l'AFR intercommunale de Dourges Henin-Beaumont-- Oignies Courrières ;
- de procéder à la cession des actifs de l'AFR intercommunale de Dourges Henin-Beaumont Oignies Courrières ;
- de déterminer le ou les attributaires des biens de l'AFR intercommunale de Dourges Henin-Beaumont Oignies Courrières.

Article 2: À la fin de la période de liquidation le liquidateur établit à l'appui des comptes de liquidation (compte administratif de liquidation) un compte-rendu de sa gestion et un état de répartition de l'actif et du passif entre chacun des attributaires.

Article 3: Le présent arrêté est notifié à Mme Isabelle KOSTOJ et au Maire de la commune de Dourges.

Article 4: La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 5: Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Directeur départemental des territoires et de la mer, le Directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur départemental des territoires et de la mer

Le Chef du Service de l'Environnement

Olivier MAURY

le 19/10/2023

1	c	١	
	i	1	
:		Ξ	
•	:		
	1	1	
i	ľ	ĭ	
ı	4	4	

PBDF39	Summing	n° propriétaire	n°commune	Section	N° Plan	Adresse	HAACA	REPARTITION
ZP 97 CHE DU BOIS SANS FEUILLE	Desimont	PRDE39	427	72	32	ENTRE MARAIS DE COURRIERES	24 76	Commune
2P 161 LE ZE ABREUVOIR	Destimont	60.000		72	97	CHE DU BOIS SANS FEUILLE	19 03	Commune
The color of the	Desimont			75	191	LE 2E ABREUVOIR	20 13	Сотипне
ZR SS LE COIN DE DOURGES	Beaumonn			ZR.	15	LES MOLLES MARNES	15.22	Commune
PBDF39 250 ZA 59 LE GRAND MARAIS NORD ZA 128 LE GRAND MARAIS NORD ZA 195 LA GRAND EILETTE ZB 17 LE VAL SUD ZC 73 LE MONT D HARNES ZC 73 LE MONT D HARNES ZC 15 LE GROS COIN ZC 15 LA GRANDE DELINE ZD 103 LA MARIE MADELEINE ZD 104 LA GRANDE DIME ZD 144 LE CHEMIN DU MARAIS	Beaution			ZR	25	LE COIN DE DOURGES	0.63	Commune
PBDF39 ZA 128 LE GRAND MARAIS NORD ZA 195	Beaumon	peduad	250	ZA	29	LE GRAND MARAIS NORD	12 11	Commune
ZA 195 LA GRANDE ILETTE	eres	65 179		7.A	128	LE GRAND MARAIS NORD	8 22	Commune
ZB	eres			7A	195	LA GRANDE ILETTE	16 08	Commune
ZC 73	eres			78	17	LE VAL SUD	12.77	Commune
PBDF39 274 ZB 86 LAVOIE D EVIN ZC 15 LE GROS COIN ZD 103 LA MARIE MADELEINE ZD 144 LA GRANDE DIME ZD 144 LE CHEMIN DU MARAIS	eres			200	73	LE MONT D HARNES	24 10	Commune
ZC 15 LE GROS COIN ZD 103 LA MARIE MADELEINE ZD 144 LA GRANDE DIME ZD 144 LA GRANDE DIME ZD 77 LE CHEMIN DE COURSE	eres	0000030	274	78	98	LA VOIE D EVIN	4 78	Commune
ZD 103 LA MARIE MADELEINE ZD 144 LA GRANDE DIME ZD 77 LE CHEMIN DU MARAIS TO TO THE CHEMIN DU GOLDOLOGO	es	FDULSS	i	20	12	LE GROS COIN	10 54	Commune
ZD 144 LA GRANDE DIME ZD 144 LE GHEMIN DU MARAIS ZA 77 LE CHEMIN DU MARAIS	Sa			70	103	LA MARIE MADELEINE	12 16	Commune
PBDF39 637 ZA 77 LECHEMIN DU MARAIS	Sa			12	144	LA GRANDE DIME	2.60	Commune
PBUF59	es	OCTIONS.	637	7.4	11	LE CHEMIN DU MARAIS	28 72	Commune
THE PARTY OF THE P	S)	PBUF39	100	i e	16	EST DIT CHE DE COURRIERES	23 46	Commune

REÇU EN PREFECTURE le 19/10/2023

MAIRIE

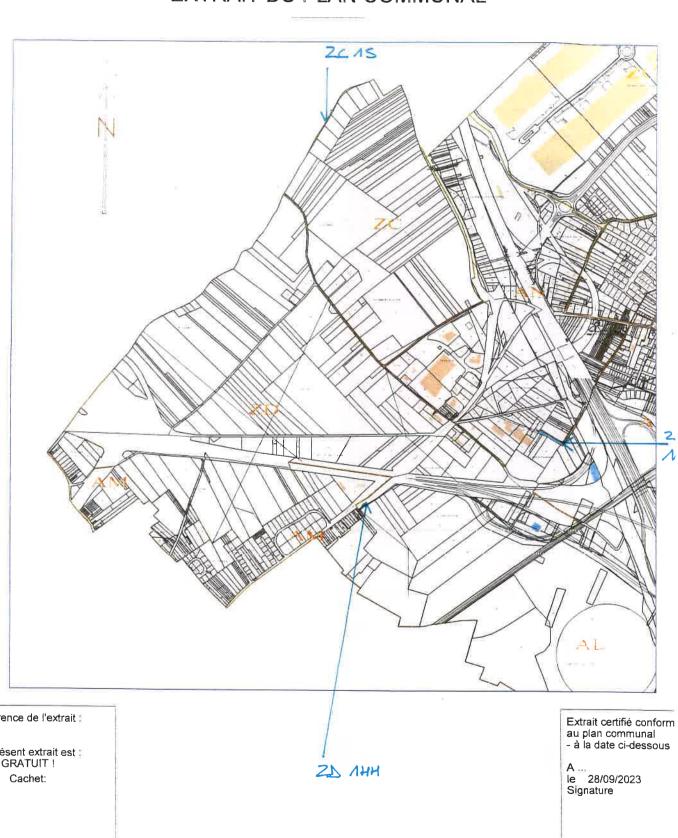
Section: ..

COMMUNE com-274

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/14019

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est : GRATUIT !

REÇU EN PREFECTURE le 19/10/2023

Application agréée E-legalite.com 99_DE-062-216202747-20231016-DEL21_16102

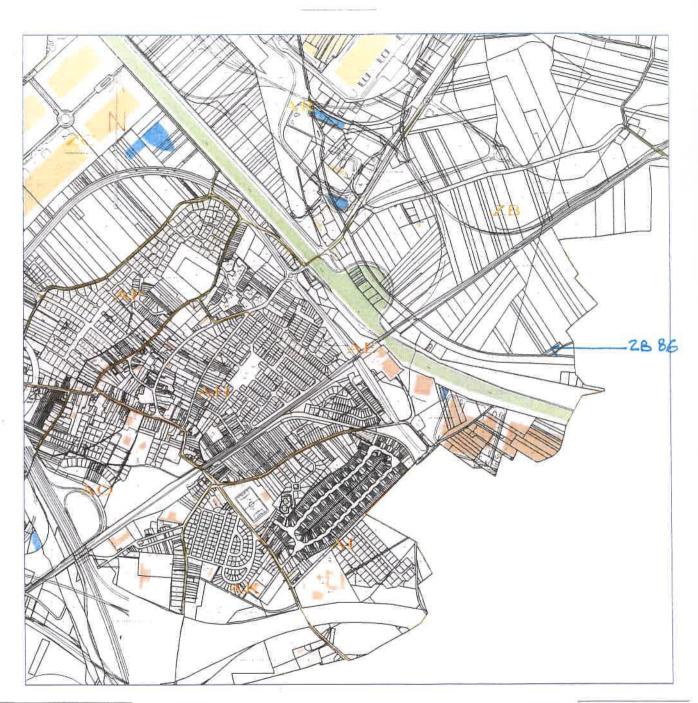
<Convexe>

COMMUNE com-274

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/14019

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait

Le présent extrait est GRATUIT! Cachet:

Extrait certifié conform au plan communal - à la date ci-dessous

A :::
le 28/09/2023
Signature

REÇU EN PREFECTURE le 19/10/2023

Application agréée E-legalite.com 99_DE-062-216202747-20231016-DEL21_16102